



DÉCLARATION DU SNES-SNUIPP-FSU CAPA AVANCEMENT du 3 février 2020

Le salaire est un élément essentiel de la carrière. C'est un enjeu capital, à l'heure où le gouvernement essaie de mettre à bas l'ensemble des garanties et statuts qui protègent les salariés en général et les fonctionnaires en particulier : paritarisme, système des retraites et code des pensions... Notre employeur, l'État, via le Ministre de l'Éducation Nationale, tente de nous imposer un système de retraite par points porteur d'inégalité et fortement défavorable aux femmes qui constituent plus de 80% de la profession. Sous la pression de la mobilisation, il a été contraint de faire des concessions : recul de la première génération concernée à 1975, clause du grand-père, retrait « provisoire » de l'âge pivot, mais seulement pour les générations avant 1965...

Il propose également une revalorisation compensatoire pour les personnels adossée à la réforme des retraites, engendrant de nouvelles inégalités liées à l'âge, à des reconnaissances arbitraires de certaines missions et à des contreparties dans une redéfinition des catégories de personnels enseignants et non enseignants. À l'heure des nouvelles annonces du gel du point d'indice jusqu'en 2022, ce gouvernement ne manque pas de cynisme.

Le SNES-SNUipp-FSU dénonce depuis des années le déclasserement salarial, il continue de revendiquer l'abandon du projet de réforme des retraites et une revalorisation déconnectée de la réforme sans contrepartie.

Cette CAPA avancement d'échelon est l'occasion de continuer à revendiquer la mise à bas de l'idéologie méritocratique et de son épigone, le « néo-management » dit libéral qui met en concurrence les personnels et peut générer des sentiments d'injustice quant aux appréciations de la « valeur professionnelle ».

Nous souhaitons alerter la rectrice sur le malaise des collègues psychologues – EN – EDO qui observent en parallèle du développement « du vivier d'enseignants accompagnateurs-orientation » sous l'impulsion d'IA-IPR chargée du continuum bac +3/-3, la fin de la liai-

son lycée – Université développées au sein des CIO avec notamment les collègues qui interviennent à mi-temps dans les services orientation des Universités. Pourquoi ces dernières ont-elles été contraintes de financer les salaires des Psy-EN-EDO ou de perdre cette liaison existant depuis des décennies alors même que la rentrée universitaire était engagée comme sur Poitiers ? Pourquoi « retirer » les psy-EN-EDO des SUIO alors que des besoins réels existent dans l'accompagnement des étudiants et dont c'est la mission ?

Nous demandons également à Mme la rectrice d'intervenir auprès des chefs d'établissements car plusieurs collègues nous ont fait part de leur incompréhension de voir intervenir des psychologues libéraux en établissement (hors Sessad) pour des interventions relevant des missions des psychologues EN-EDO. Ainsi un.e collègue témoigne : le chef d'établissement lui a demandé de s'occuper des élèves de 4ème et de 3ème pour permettre à la psychologue libérale de « remplir » ses permanences avec la prise en charge des élèves de 6ème et de 5ème ! Il est inadmissible que des EPLE fassent entrer des psychologues en libéral leur offrant ainsi l'opportunité de constituer leur « clientèle » !

Nous demandons aussi qu'une réflexion et information soient menées autour des « permanences d'écoute psy » (convention avec notamment l'hôpital de Poitiers).

La confiance est mise à mal et le malaise est palpable dans la profession avec l'absence d'annonces officielles concernant le devenir des CIO dans notre académie ; c'est pourquoi, en conclusion, nous demandons solennellement à l'État de veiller au respect du statut et des missions des personnels.

Les commissaires paritaires du SNUIPP-FSU et SNES-FSU